

Plan d'eau de Paisy-Cosdon

Le plan d'eau de Paisy-Cosdon, offre de grands espaces verts propices à la détente. Venez en famille pour une balade autour du plan d'eau (accessible en poussette), un après-midi baignade ou pour un pique-nique. Halte pique-nique, plage, jeux pour les enfants, parcours fitness, pêche (pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite)... Baignade surveillée du samedi 4 juillet au dimanche 30 août, tous les jours sauf le jeudi, de 13 h 15 à 18 h 45, dans le périmètre délimité (petit bain pour les enfants et grand bain délimité par les bouées). La plage et l'espace de jeux/détente sont interdits aux chiens. Le décret du 29 juin 2025 a étendu l'interdiction de fumer à plusieurs espaces publics, dont les plages.

JEUX

L'accès aux autres jeux est gratuit. Une aire de jeux délimitée, est à la disposition des enfants sous la surveillance et responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs. Pour la sécurité des enfants il est demandé de respecter les limites d'âge indiquées par les pictogrammes apposés sur les jeux.

LOISIRS

Les feux sur le sol sont interdits. Tout ramassage de bois et de branches est interdit. Seuls sont autorisés, les barbecues utilisant du charbon de bois hors zone de plage et aires de jeux. Il est strictement interdit de déposer les cendres dans l'herbe ou dans le lac.

Le pique nique est autorisé sur le site du plan d'eau sauf dans les zones de plage, snack et jeux.

L'île qui est un lieu de nidification est strictement interdite à toute personne.

ANIMAUX

Les accès aux zones de baignade, jeux et snack sont strictement interdits aux animaux domestiques même tenus en laisse (parties allant de l'entrée du site jusqu'à la limite de l'aire de jeux et de la fin du grand bain). Vous devez emprunter l'accès piétonnier par le chemin qui passe derrière le snack et derrière les jeux. La baignade est strictement interdite à tous les animaux domestiques sur l'ensemble du site.

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont autorisés sur le reste du site à condition d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure, conformément à la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999.

Circulation des véhicules :

La partie jeux et plage est strictement interdite à tous véhicules (sauf secours et services techniques).

La partie pêche du plan d'eau est accessible uniquement aux véhicules des sociétaires de l'Amicale Pêche munis de leur carte ainsi que des sociétaires de l'A.A.P.M.A. Tous ces usagers doivent impérativement refermer la barrière après leur passage.

La circulation doit avoir lieu à faible allure.

La circulation en vélos, gyropodes ou tout autre véhicule motorisé ou non sont interdits du 1er Mai au 30 septembre.

De nombreuses espèces sont présentes dans le plan d'eau, notamment gardons, tanches, sandres, brochets, perches, carpes, black bass, brèmes et esturgeons...

L'Amicale Pêche de l'Étang de Paisy-Cosdon ouvre la pêche entre la deuxième semaine de mars et la deuxième semaine de septembre, du 9 mars au 15 septembre 2025 (pêche de première catégorie). Président de l'Amicale M. Soubirant Mail : soubirant.didier@yahoo.fr

Renseignements : Mairie de Paisy-Cosdon : Lundi : entre 10h45 et 11h45

Jeudi : entre 10h45 et 11h45 - 16h00 et 17h30

Samedi : entre 9h00 et 12h00

Image not found or type unknown





Confort

- Baignade

Équipements

- Accès handicapés
- Aire de jeux
- Aire de pique-nique
- Parking
- Table de Ping-pong

Tarifs

- Gratuit

Contact

Adresse : Rue du plan d'eau
10160 Paisy-Cosdon

Téléphone : +33 (0)3 25 46 73 01

Email : paisy.cosdon@wanadoo.fr

